



PROCESS DE PROJET

Messieurs Production - MMP

PRÉSENTATION

Ce document permet de connaître les conditions de création d'un projet externe avec l'association Messieurs Production.

PROJET EXTERNE

L'association propose des prestations techniques externes. Tous projets externes sont sujets à une fiche de création. Elle est rédigée par le secrétariat et rassemble tous les éléments, toutes les conditions et tous les chiffres convenus avec l'association. Il est obligatoire de la lire et de la faire valider par le secrétariat afin de pouvoir commencer la production. Ci-dessous la démarche à suivre pour toute les créations et prestations externes :

- Présentation du projet : Après avoir envoyé le scénario et une présentation du projet par e-mail, un rendez-vous est fixé avec le bureau afin d'échanger autour du projet. Une demande de devis peut être effectuée au préalable via le site de l'association. Un devis final est ensuite proposé au créateur qui peut l'accepter ou non. L'association se réserve le droit de refuser un projet si les conditions ne permettent pas une bonne qualité de résultat.
- Devis : Le prix indiqué sur le devis n'est pas le prix final. En cas de dépassement d'horaire ou de demandes supplémentaires durant la production, le prix peut évoluer. Un devis est validé uniquement s'il est signé et que l'acompte demandé par la trésorerie est encaissé.
- Fiche de création : Une fois le devis accepté, une fiche de création est éditée en rassemblant toutes les conditions liées à la production du projet. Les prestations ne seront effectuées qu'après validation de la fiche.
- De la préproduction à la post-production : Selon les prestations choisies, l'association intervient sur le projet. Un nouveau devis peut être envoyé en cas d'évolution de prestation.
- Livraison de la prestation : Une fois la prestation terminée, une facture est délivrée par la trésorerie. Le montant restant est alors à verser avant la date limite. En cas de retard de paiement, une majoration pourra être appliquée.
- Communication et diffusion : En fonction des conditions établies dans la fiche de création, la création pourra être partagée sur les réseaux de l'association. L'association pourra mentionner sa participation au projet afin de communiquer son travail.